

CAMP DE JOUR

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

1. Clause déclarative liée à la COVID-19

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE (SLSO) a mis en place les mesures de protection détaillées au document **GUIDE DU PARENT – CAMP DE JOUR 2020** expliquant les mesures de protection, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus. Le guide est disponible sur notre site internet en format PDF téléchargeable à la page « Camp de Jour » au WWW.SLSO.CA Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les campeurs et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le SLSO.

En procédant à une inscription à nos activités, vous affirmez avoir pris connaissance du document **GUIDE DU PARENT – CAMP DE JOUR 2020** et vous engagez à vous y conformer. Vous avez discuté du document avec votre enfant, lui avez expliqué en quoi consistent les mesures et l'avez informé de l'importance de les respecter. Vous comprenez et acceptez que le SLSO ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

2. Règlements

- 2.1 Respect : Le respect est de rigueur en tout temps entre les participants et envers le personnel du SLSO. Aucune violence physique, verbale et/ou psychologique ne sera tolérée sous peine de suspension et/ou de renvoi du SLSO.
- 2.2 Présence au camp : Dans le contexte des mesures obligatoires liées à la COVID-19, le parent a l'obligation d'accompagner son enfant jusqu'à la porte d'accueil.
- 2.3 Bris d'équipement : Un parent pourrait se voir facturer tout bris d'équipement causé par son enfant qu'il soit accidentel ou délibéré.
- 2.4 Tous appareils électroniques ou jouets venant de la maison sont INTERDITS. Tous téléphones cellulaires ou jeux provenant de la maison seront confisqués et remis aux parents en fin de journée.
- 2.5 Lors d'une situation comportementale inappropriée, un enfant recevra un avis verbal du coordonnateur. Au deuxième avis, les parents seront avisés de la situation. Au troisième avis, l'enfant sera suspendu pour une semaine, sans remboursement. Au quatrième avis, l'enfant sera expulsé définitivement avec les frais d'annulation applicables.

CAMP DE JOUR

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

3. Retards

- 3.1 La journée d'activité débute à 9h30. Un enfant arrivant après 9h45 ne pourra pas être admis et devra retourner à la maison sans remboursement pour la journée manquée.
- 3.2 La journée d'activité se termine à 15h30. Si un parent n'est pas arrivé à 15h35, des frais de 10\$ par enfant par tranche de 15 minutes, débutant à la première minute de chaque quart d'heure. Ces frais devront être acquittés avant de quitter le camp.
- 3.3 Un parent venant chercher son enfant après 17h30 se verra facturer des frais de 10\$ par enfant par tranche de 15 minutes, débutant à la première minute de chaque quart d'heure. Ces frais devront être acquittés avant de quitter le camp.
- 3.4 Le SLSO ne pourra être tenu responsable d'un retard au retour d'un groupe en sortie en raison de nombreux facteurs incontrôlables tels que le trafic, un bris dans les transports, un jeune retardant le groupe, etc.

4. Habillement

- 4.1 Les enfants doivent porter une tenue sportive tous les jours.
- 4.2 Le port des souliers de course est OBLIGATOIRE. Aucun soulier ouvert ou sandale n'est permis.
- 4.3 Le port d'une jupe pour les jeunes filles est fortement déconseillé.
- 4.4 Le port d'un chapeau ou d'une casquette est recommandé.

5. Avoir à tous les jours dans son sac

- 5.1 Son maillot de bain et sa serviette.
- 5.2 Un lunch froid (ne devant pas être chauffé) et un "ice-pack".
- 5.3 Sa crème solaire
- 5.4 Une bouteille d'eau en plastique ou en aluminium; aucune bouteille en verre. **La bouteille d'eau est OBLIGATOIRE**, car les abreuvoirs ne seront pas en fonction en raison de la COVID-19.

CAMP DE JOUR

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

6. Informations personnelles et Relevé d'impôts

6.1 Compte-client : Lorsque vous faites une inscription au SLSO, un compte-client est créé sur la plateforme AMILIA que vous fassiez votre inscription en ligne par vous-même ou avec notre aide lors d'une inscription à nos bureaux. **Si votre compte-client a été créé par un membre de notre personnel, il est de votre responsabilité d'activer votre compte en suivant les indications reçues par courriel suite à l'inscription.**

6.2 Informations au compte-client : Il est de l'entière responsabilité du parent de s'assurer que toutes les informations nécessaires soient correctement indiquées pour chacun des membres de la famille de votre compte-client sur la plateforme d'inscription AMILIA (Noms, dates de naissance, numéro d'assurance sociale, adresse, etc.).

6.3 Relevé d'impôts : Lors d'une inscription au camp de jour, vous aurez droit à un Relevé-24 pouvant donner droit à des crédits d'impôt pour les frais de garde de vos enfants. Il est de votre entière responsabilité de vérifier toutes les informations nécessaires dans votre compte-client sur AMILIA dès votre inscription au camp de jour, principalement l'identification d'un tuteur légal sur chacune des fiches d'enfants.

6.4 Production du relevé d'impôts : Si au moment de la production des Relevé-24 vos informations ne sont pas à jour, AUCUN relevé ne sera produit et/ou corrigé.

6.5 Récupérer votre relevé d'impôts : Suite à la production des relevés d'impôts, ceux-ci seront disponibles en téléchargement dans la section **Document** de votre compte-client sur AMILIA. Il est de votre responsabilité d'avoir activé votre compte, afin de pouvoir y accéder.

CAMP DE JOUR

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

7. Annulation, Modalités de remboursement et Chèque sans fond

- 7.1 Annulation : Il vous est possible d'annuler une inscription en tout temps. La demande doit être faite par courriel AVANT le lundi 16h00 précédent la semaine à annuler. Exemple : Pour annuler la semaine du 20 au 24 juillet 2020, vous aurez jusqu'au lundi 13 juillet 2020 à 16h00 pour transmettre votre demande.
- 7.2 Remboursement : Des frais de 10% du montant de chacun des services, activités ou semaines annulés sont retenus et non sur le montant total d'une facture; chaque service, activité et semaine de camp étant distinct.
- 7.3 Les chandails et masques achetés ne sont pas remboursables pour une raison d'hygiène.
- 7.4 Frais de transaction : Les frais de service lors d'une inscription par internet ne font pas partie des montants admissibles à un remboursement.
- 7.5 Exemple de remboursement pour une semaine d'activités à 80.00\$:
 $80.00\$ - 10\% = 72.00\$$ à rembourser.
- 7.6 Si un chèque nous est retourné de la banque par manque de fonds disponibles au compte ou pour un arrêt de paiement, des frais de 25\$ vous seront facturés en plus du montant du paiement. Le montant se devra d'être acquitté en argent comptant AVANT que votre enfant ne puisse poursuivre les activités du club de vacances.

8. Photo et vidéo

En vous inscrivant ou en inscrivant un enfant au SLSO, vous acceptez que des photos ou des vidéos puissent être prises et utilisées à des fins de promotions.

9. Crème solaire et maillot de bain

Pour les enfants de 7 ans et moins, le moniteur/monitrice pourrait devoir apporter son aide à votre enfant afin de s'habiller correctement et/ou appliquer correctement sa crème solaire.